

CSTMD ADR - initial - Tronc commun - Bases de l'ADR

Ref. **TMD CS TC1-8**  
Durée : 4.0 jour(s) / 28.0 heures

Aboutir à une maîtrise de l'ADR en vue de préparer l'examen de conseiller à la sécurité pour les classes 3 à 9 sauf 7.



## Pré-requis :

- Aucun pré-requis de compétences.
- Se procurer l'ADR et l'arrêté TMD en vigueur pour participer à la formation.



## Personnes concernées :

- Personnes souhaitant une connaissance plus approfondie de la réglementation ADR sans être inscrites à l'examen.
- Tout candidat à l'examen de Conseiller à la Sécurité pour le Transport de Marchandises Dangereuses par route pour les classes 3 à 9 sauf 7 (Codifier C par le CIFMD). Dans ce cas, la formation doit être suivie par une formation d'entraînement à l'examen (Réf. TMDCS TC2-6).



## Objectifs :

- Faire découvrir l'ADR et les bases de la réglementation TMD.
- Acquérir une méthode de recherche des informations dans l'ADR.
- Développer les rôles et missions du CSTMD.



## Programme :

### Introduction à la réglementation TMD

Les textes fondateurs  
Les différents modes de transport  
Les enjeux de la réglementation TMD  
Les intervenants dans la chaîne de transport : rôles et responsabilités  
Le CSTMD : rôles et responsabilités.

### Classification des marchandises dangereuses

Les caractéristiques des marchandises dangereuses  
Les règles de classification  
La classification des solutions et mélanges  
La classification des déchets.

### Comment préparer une expédition de marchandises dangereuses

Présentation des tableaux A et B  
Construction des emballages et citernes  
Choix des emballages et citernes  
Conditions d'utilisation des emballages et citernes.

Marquage et étiquetage des colis.

**Les documents de bord**

Document de transport

Consignes de sécurité

Autres documents

**Placardage et signalisation des véhicules**

**Obligations liées aux opérations de chargement/déchargement de marchandises dangereuses**

**Obligations liées à la circulation des véhicules**

Circulation dans les tunnels

Surveillance des véhicules

**Obligations liées à la sûreté des marchandises dangereuses**

Les marchandises dangereuses à haut risques

Le plan de sûreté

**Les régimes d'exemptions**

**Les obligations de formations**

**L'arrêté TMD**



**Démarche pédagogique :**

- Exposés théoriques illustrés par des exercices pratiques.
- La formation est animée par un formateur :
  - disposant de l'examen de CSTMD
  - justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné.



**Evaluation et validation :**

Délivrance d'une attestation de formation.



**Le + :**

Vous bénéficiez du retour d'expérience du réseau de CSTMD de Bureau Veritas.